

La processionnaire du pin

UNE CHENILLE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Avec un peu d'avance cette année, la chenille du pin, originaire du pourtour méditerranéen, a fait son retour sur notre territoire. Faites preuve de vigilance !

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un insecte de plus en plus présent en Île-de-France. Les dégâts qu'elle occasionne sur les végétaux qu'elle colonise (pins, cèdres, cyprès) provoquent un dépérissement des arbres à moyen terme. Ses poils urticants sont à l'origine de réactions cutanées et de troubles oculaires plus ou moins graves chez l'homme et chez certains animaux, comme les chiens.

COMMENT ÉVITER SA PROLIFÉRATION ?

Plusieurs actions se complètent.

En hiver :

- Lutte mécanique par suppression des cocons par des grimpeurs-élagueurs professionnels* si la coupe ne pénalise pas l'arbre.
- Installation de pièges à chenilles minutieusement posés par des grimpeurs-élagueurs professionnels*, en hiver et avant la fin février, le matin à la fraîche pour être certain que les

chenilles sont dans les cocons. Le piège, sorte de gouttière en impasse sans retour possible, sera équipé d'un sac.

Avant le printemps :

- Installation de pièges à phéromones de mi-mars à mi-octobre par les particuliers. Un piège couvre 15 m de rayon. Il faut éventuellement le recharger en eau durant l'été. Ce second piège attire les papillons mâles qui ne pourront féconder les femelles. La capsule de cette phéromone dure 9 semaines (prévoir un changement estival).

Conseil : surveillez vos arbres et équipez-les !

Où trouver les équipements de protections des pins ? Dans les jardineries spécialisées ou sur : <http://boutique.fredon.fr> ■

 **Service Propreté, Parcs et Jardins**
ppj@mairie-chatou.fr
www.fredonidf.com

* type Caducée de l'arbre



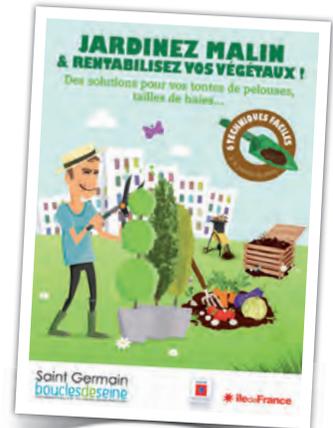
Les cocons sont maintenant visibles sur les pins : souvent en cime, orientés sud, mais peuvent être sur toutes les branches est et ouest également.



Piège posé sur le pin de la Maison pour Tous en décembre 2016

En bref

Pour jardinez malin, suivez le guide !



La Communauté d'Agglomération poursuit son objectif de sensibilisation des habitants à la réduction des déchets végétaux en proposant notamment aux particuliers des solutions simples et efficaces à mettre en place chez soi.

La CASGBS met à votre disposition un guide intitulé « **Jardinez malin & rentabilisez vos végétaux** ». Véritable guide pratique, ce livret propose quelques astuces malines (paillage, compostage...) qui vous permettront de gagner du temps, d'économiser de l'argent, d'améliorer la qualité de la terre de votre jardin, tout en faisant un geste en faveur de l'environnement. Le guide est disponible gratuitement au téléchargement sur le site de la CASGBS.

Rappel : brûler ses déchets est interdit en vertu de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2011.

Collecte des déchets verts

Reprise de la collecte des déchets végétaux **lundi 6 mars** (cf. calendrier p18).

 www.saintgermainboclesdeseine.fr

Saint Germain **boclesdeseine**
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION